

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE ET UNIÈME SESSION

*Documents officiels**

PREMIÈRE COMMISSION
1re séance
tenue le
mardi 15 septembre 1987
à 16 h 10
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 1re SEANCE

Président provisoire : M. Florin (Président de l'Assemblée générale)

SOMMAIRE

ELECTION DU PRESIDENT

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/42/PV.1
16 septembre 1987

FRANCAIS

La séance est ouverte à 16 h 10.

ELECTION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT TEMPORAIRE (interprétation du russe) : Je déclare ouverte la 1re séance de la Première Commission. L'article 103 du règlement intérieur prévoit que chacune des grandes commissions élit un président, deux vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau est élu en tenant compte d'une répartition géographique équitable, de l'expérience et de la compétence personnelle des candidats.

Les élections ont lieu au scrutin secret, à moins que la Commission n'en décide autrement dans le cas d'une élection à un poste ne faisant l'objet que d'une seule candidature. La présentation de chaque candidature donne lieu à l'intervention d'un seul orateur, après quoi la Commission procède immédiatement à l'élection.

En outre, l'article 110 du règlement intérieur prévoit que les félicitations adressées aux membres du Bureau d'une grande commission ne sont présentées que par le Président de la session précédente - ou, en son absence, par un membre de sa délégation - après que tous les membres du Bureau de ladite commission ont été élus.

La présente séance a été organisée pour procéder à l'élection du Président de la Première Commission. Y a-t-il des candidatures?

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Je suis fier d'avoir la chance unique d'intervenir immédiatement après que vous ayez, Monsieur, été élu aux hautes fonctions de président. Sans vouloir anticiper sur les félicitations officielles que vous présentera le chef de la délégation de la République démocratique allemande à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je voudrais vous exprimer mes félicitations les plus cordiales et mes vœux personnels de succès dans vos travaux.

Je voudrais aussi rendre un hommage chaleureux et personnel à votre prédécesseur, S. E. M. Choudhury, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, sous la direction avisée et instructive duquel j'ai eu le privilège de travailler au sein du Bureau de la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

Au moment de nous atteler à la tâche qui nous attend, au cours de cette quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous sommes tous parfaitement conscients des nombreux défis importants auxquels l'humanité est confrontée. En fait, au début de nos délibérations, nous nous trouvons face à une occasion historique qu'il ne faut pas laisser passer, les deux principales puissances militaires semblant être sur le point de parvenir à un accord très important dans

M. Zachmann, (RDA)

le domaine des arsenaux nucléaires à courte et moyenne portée. Ce serait le début d'un véritable désarmement.

Face à cette évolution importante, il est clair que la Première Commission de l'Assemblée générale sera saisie de questions qui préoccupent profondément la communauté internationale et présentent un intérêt immédiat pour la paix et la sécurité du monde. Aussi a-t-elle la possibilité, à ce stade crucial, de déployer tous les efforts, d'une manière sérieuse et constructive, pour faire progresser la cause de la paix et de la sécurité dans le monde grâce au désarmement.

Cette tâche énorme serait impossible à assumer sans un président efficace et compétent. C'est pourquoi je me félicite de pouvoir informer l'Assemblée que le Gouvernement du Zaïre a décidé de présenter la candidature de l'un de ses diplomates les plus qualifiés et les plus chevronnés, l'Ambassadeur Bagbeni Adeito Nzengeya, à la présidence de la Première Commission, pendant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

La carrière impressionnante et distinguée de l'Ambassadeur Bagbeni n'a pas besoin d'être rappelée, son expérience diplomatique s'étendant à pratiquement tous les continents du monde. Après une maîtrise de sciences politiques et administratives et de relations internationales, l'Ambassadeur Bagbeni est entré dans la carrière diplomatique au Zaïre, puis a été nommé ambassadeur de son pays aux Pays-Bas, en Ethiopie, en Inde, en Indonésie, à Sri Lanka et à Singapour. En outre, l'Ambassadeur Bagbeni a été Ambassadeur du Zaïre auprès de l'Organisation de l'unité africaine, à Addis-Abeba, de 1972 à 1975, et chef de la délégation du Zaïre aux conférences ministérielles et au sommet des pays non alignés. Il a été directeur général du Département des affaires étrangères et de la coopération internationale, au ministère des affaires étrangères, en 1975 et 1976.

M. Zachmann (RDA)

A Genève, l'Ambassadeur Bagbeni a également été chef de la délégation du Zaïre à la Conférence du désarmement, à trois reprises, et il fut Président de la Conférence en juin 1985. Entre autres expériences dans le domaine du désarmement, il a également rempli les fonctions de chef adjoint de la délégation du Zaïre à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'Ambassadeur Bagbeni a été Représentant permanent de son pays auprès de l'ONU et des organisations spécialisées à Genève entre 1980 et 1983 et, depuis 1985, il est Représentant permanent du Zaïre auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York. Depuis qu'il est à New York, il a également occupé les fonctions de vice-président de la Première Commission pendant la quarantième session.

Compte tenu de sa grande expérience, l'Ambassadeur Bagbeni saura diriger les travaux de la Première Commission de façon efficace et habile. Aussi ai-je le grand honneur et le privilège de présenter sa candidature au poste de président de la Première Commission.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : Le représentant de la République démocratique allemande a présenté la candidature de M. Bagbeni Adeito Nzengeya.

Une seule candidature ayant été présentée, je propose que, conformément à l'article 103 du règlement intérieur, la Commission décide de ne pas procéder à un scrutin secret.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT PROVISOIRE (interprétation du russe) : Je déclare M. Bagbeni Adeito Nzengeya, du Zaïre, élu à la présidence de la Première Commission par acclamation.

La séance est levée à 16 h 20.